

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° (F)

19–20 septembre 2006

Rapport aux Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque
de M. **ALBERTO CARRASQUILLA**, Président du Comité ministériel conjoint
des Conseils des gouverneurs sur le transfert de ressources réelles
aux pays en développement (Comité du développement), en séance plénière

Rapport aux Conseils des Gouverneurs de la Banque et du FMI
de M. **Alberto Carrasquilla**,
Président du Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs
de la Banque et du FMI sur le transfert des ressources réelles
aux pays en développement (Comité du développement)
en séance plénière

Monsieur le Président, Monsieur de Rato, Monsieur Wolfowitz, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous faire rapport, en ma qualité de Président du Comité du développement, sur les travaux réalisés par le Comité au cours des deux réunions qu'il a tenues cette année. Au nom du Comité, je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple de Singapour pour la généreuse hospitalité qui nous a été réservée et les excellentes dispositions prises pour assurer la tenue de ces Assemblées annuelles. Comme sous la présidence de mon prédécesseur, M. Trevor Manuel, le sujet principal sur lequel ont porté nos discussions a continué d'être la mise en œuvre des mesures et partenariats convenus à Monterrey en vue d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

Progrès réalisés en direction des ODM

Conformément à l'usage que nous avons établi, le Comité, à sa réunion du printemps dernier, a passé en revue les progrès réalisés en direction des ODM sur la base de l'évaluation présentée dans le troisième *Rapport de suivi mondial*. Dans nos discussions, nous avons mis l'accent sur l'aide, le commerce et la gouvernance. Nous avons jugé encourageants les progrès accomplis au plan de la réduction de la pauvreté monétaire, le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne ayant dépassé 5 % pour la troisième année consécutive. Mais nous avons également noté que les progrès sont variables et, dans le cas d'un grand nombre de pays, insuffisants pour leur permettre d'atteindre les ODM. Nous avons demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour renforcer la gouvernance, améliorer le climat des affaires, élargir l'accès à l'infrastructure, ouvrir davantage les marchés, générer des débouchés et promouvoir l'équité, dans le but d'assurer une croissance rapide, durable et partagée.

Aide, efficacité de l'aide et allègement de la dette

À notre réunion de cet automne, nous avons examiné les progrès accomplis en vue de remplir les engagements pris en 2005 pour accroître substantiellement le volume de l'aide publique au développement (APD) et, notamment, doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010. Nous avons insisté sur l'importance qu'il a à ce que ces engagements soient

respectés et à ce que l'accroissement du volume d'APD donne lieu à des flux d'aide prévisibles. Nous avons par ailleurs prié instamment les bailleurs de fonds qui ne l'avaient pas encore fait de déployer des efforts concrets pour se rapprocher de l'objectif fixé pour l'APD, soit 0,7 % du revenu national brut, comme ils s'y sont engagés. Nous avons jugé encourageants les progrès réalisés au niveau de certaines formules novatrices de financement du développement, notamment le Mécanisme de garantie de marchés pour les vaccins, ainsi que le lancement de la Facilité internationale de financement pour la vaccination et de la Facilité internationale d'achat de médicaments. Nous avons appelé de nos vœux l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, qui doit avoir lieu l'année prochaine, et prié instamment les donateurs de veiller à ce que leur appui supplémentaire au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) ait un caractère réellement additionnel, comme ils en ont pris l'engagement. Pour l'avenir, nous avons demandé à la Banque de concevoir un cadre dans lequel elle puisse replacer sa contribution à la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux, et notamment de définir les critères relatifs à sa participation et aux modalités de financement.

Lors de nos deux réunions, nous avons insisté sur le rôle crucial joué par l'Initiative pour l'accélération du programme Éducation pour tous. À notre réunion de cet automne, nous avons reconnu la nécessité d'étendre la couverture de l'initiative à de plus grands pays et à des États fragiles, et d'intensifier les travaux sur l'évaluation des résultats scolaires. Nous avons de plus affirmé la nécessité de financements prévisibles et à long terme pour cette initiative.

Nous avons discuté de la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'aide de même que ses volumes. Lors de nos deux réunions, nous avons demandé que des progrès rapides soient accomplis pour la mise en œuvre des engagements consignés dans la Déclaration de Paris. À notre réunion de printemps, nous avons engagé les bailleurs de fonds à renforcer la qualité et les modalités de l'aide, à accroître sa prévisibilité et à mieux l'aligner sur les stratégies nationales, ainsi qu'à replacer leurs engagements dans un cadre pluriannuel et, lorsque cela est possible, à financer les dépenses récurrentes. Nous avons noté le rôle clé incombant à la Banque mondiale et au FMI pour aider à faire en sorte que les pays puissent absorber le surcroît d'aide de manière productive. À notre réunion de cet automne, nous avons pris note de la démarche consistant à organiser des réunions sur les « ressources et résultats » au niveau des pays pour faciliter un fort accroissement de l'aide, une approche actuellement à l'essai dans plusieurs pays africains. Nous avons prié instamment les pays en développement de préparer des programmes bien conçus et chiffrés pour l'utilisation des volumes d'aide supplémentaires.

Le mois de septembre 2006 marque le dixième anniversaire de l'Initiative PPTE. À notre réunion de cet automne, nous avons pris note de la forte réduction des niveaux d'endettement et de l'augmentation des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté par les 29 PPTE qui ont atteint le point de décision. Nous avons accueilli avec satisfaction la mise en œuvre de l'IADM par le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement. Lors de nos deux réunions, nous avons insisté sur l'importance que revêt le Cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque et le FMI afin d'aider les pays ayant bénéficié de l'IADM à éviter que leurs nouveaux emprunts ne compromettent la viabilité de leur endettement. Nous avons accueilli favorablement la démarche proposée pour faire face au problème des « passagers clandestins », et prié instamment l'ensemble des organismes de crédit à l'exportation, des IFI et des autres créanciers officiels à replacer leurs décisions de financement dans le contexte du Cadre établi par la Banque et le FMI.

Doha et l'aide à la facilitation des échanges

La suspension effective des négociations du cycle de Doha constitue un revers au regard des efforts entrepris pour progresser dans le sens des ODM. Le Comité demande instamment aux membres de l'OMC de donner à leurs ministres du commerce la marge de manœuvre voulue pour reprendre les négociations d'ici la fin de l'année. Nous avons par ailleurs insisté sur notre détermination à accroître le financement des programmes d'aide à la facilitation des échanges et à en renforcer les mécanismes. À notre réunion de cet automne, nous avons réservé un accueil favorable aux recommandations formulées par les groupes de travail de l'OMC chargés du programme d'Aide à la facilitation des échanges et du Cadre intégré.

Pays à revenu intermédiaire

Les pays à revenu intermédiaire et économies de marché émergentes, qui sont des partenaires de la BIRD, comptent 70 % de la population pauvre du monde. Bien que formant un groupe très hétérogène, ces pays sont tous confrontés à de graves problèmes au plan de la réduction de la pauvreté et du développement. Aux réunions de cet automne, nous avons examiné les propositions formulées par la Banque pour accroître la valeur ajoutée de la BIRD et renforcer sa mobilisation face à l'évolution des besoins des pays à revenu intermédiaire. Nous avons appuyé résolument la déclaration concernant le rôle institutionnel de la Banque et sa mission dans le cadre du partenariat forgé avec les pays à revenu intermédiaire. Nous avons également noté les efforts déployés par le FMI dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour adapter, mieux cibler et renforcer sa collaboration avec les économies de marché émergentes.

Nous nous sommes félicités des diverses propositions formulées par la Banque pour offrir des services plus souples et de meilleure qualité aux pays à revenu intermédiaire, concernant en particulier la réduction des coûts de transaction avec la Banque ; la simplification de la tarification de ses financements et l'amélioration de la compétitivité de ses produits ; l'offre d'un plus grand nombre de services de spécialistes contre rémunération, indépendamment des opérations de prêt ; la généralisation de l'octroi de financements à des entités infranationales ; et une meilleure exploitation des synergies entre les différentes institutions du Groupe de la Banque. Nous avons souligné que le recours accru aux systèmes nationaux, lorsque des normes convenues d'un commun accord et vérifiables sont en place, est un élément important de ce programme. Nous avons par ailleurs appelé au resserrement de la coopération entre la Banque, les banques régionales de développement et d'autres partenaires dans le cadre des activités menées avec les pays à revenu intermédiaire. Nous avons aussi encouragé la Banque à mettre en place un éventail de formules, qui permette de monter des financements ciblés combinant l'aide concessionnelle des bailleurs de fonds avec des prêts de banques multilatérales de développement, en cas de défaillance du marché ou de problèmes d'accessibilité financière.

Énergie propre et développement

La communauté internationale doit relever le grave défi qui consiste à assurer des sources d'énergies bon marché et efficaces par rapport au coût pour fournir une base à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté tout en protégeant l'environnement. Aux réunions du printemps dernier, le Comité a reconnu que le manque d'accès à des sources d'énergie et la nécessité de s'adapter aux changements climatiques posaient de graves problèmes à beaucoup de pays à faible revenu et est convenu d'explorer diverses options pour aider les pays en développement à élargir leur accès à des services énergétiques modernes, fiables, durables et d'un coût abordable, tout en prenant dûment en compte les considérations environnementales. Nous avons demandé à la Banque d'examiner les instruments financiers actuellement disponibles et de déterminer l'intérêt que pourrait présenter la mise au point de nouveaux instruments financiers pour accélérer le rythme des investissements dans des énergies propres, durables, efficaces par rapport au coût et d'un bon rendement.

Aux réunions de cet automne, nous nous sommes félicités des progrès accomplis par la Banque dans la formulation d'un Cadre d'investissement pour mettre les énergies propres au service du développement. Nous avons constaté l'adhésion générale à l'approche retenue par la Banque pour s'attaquer à trois questions interdépendantes :

- i) l'énergie au service du développement et l'accès des pauvres à des sources d'énergie d'un coût abordable ;
- ii) le passage à une économie à faible intensité de carbone ; et
- iii) l'adaptation aux changements climatiques. Nous avons en particulier approuvé le Plan

d'action pour améliorer l'accès des pays à faible revenu à des sources d'énergie, et nous avons demandé instamment aux bailleurs de fonds de fournir les financements supplémentaires et autres types d'assistance requis. Nous avons préconisé d'examiner plus avant le rôle que la Banque pourrait jouer à l'avenir dans le cadre du passage à une économie à faible intensité de carbone, sachant que cette question est avant tout du ressort de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous avons demandé à la Banque de poursuivre, en étroite collaboration avec le FEM, l'examen des formules de financement qui pourraient être envisagées pour encourager les investissements dans des opérations conçues pour mettre les énergies propres au service du développement. Nous avons également insisté sur la nécessité de formuler des stratégies, de concevoir des instruments et de mobiliser des financements pour aider les pays à faire face aux difficultés posés par l'adaptation à l'accroissement de la variabilité du climat.

Gouvernance

Aux réunions de cet automne, nous avons examiné et encouragé la participation de la Banque aux activités visant à renforcer la gouvernance et à combattre la corruption. Les actions de nature à favoriser une bonne gouvernance sont essentielles à la réussite des efforts déployés pour soutenir le développement et réduire la pauvreté ; il est donc important de fournir un appui à ce titre aux pays membres pour promouvoir la mission de la Banque et progresser en direction des ODM. Lutter efficacement et résolument contre la corruption est un élément important de ces actions. Nous avons réaffirmé que les gouvernements sont les principaux partenaires de l'institution pour les programmes axés sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, mais que la Banque, dans les limites de sa compétence, devrait envisager de collaborer avec un large éventail d'institutions intérieures, compte dûment tenu de la situation propre à chaque pays. Nous avons également insisté sur le fait que la Banque a pour principe directeur d'assurer un traitement prévisible, transparent, cohérent et égal à tous les pays membres. Compte tenu de la plus grande attention portée aux questions de gouvernance et de lutte contre la corruption dans les stratégies d'aide-pays, nous avons demandé à la Banque de continuer d'établir et d'utiliser des indicateurs précis d'actions concrètes, sachant que les ressources de l'IDA continueront d'être allouées par le biais du système actuel. Nous avons reconnu que la stratégie de la Banque évoluera au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en fonction des leçons tirées de l'expérience, mais qu'un cadre est désormais en place pour que l'institution puisse poursuivre son action dans ce domaine et mener les consultations supplémentaires prévues avec les pays partenaires, avec le FMI et d'autres bailleurs de fonds et organismes multilatéraux, avec la société civile et avec le secteur privé. Nous avons aussi souligné l'importance que revêt la supervision par les Administrateurs des travaux qui seront consacrées à la poursuite de son élaboration, puis à son exécution.

Voix et participation

Aux réunions de cet automne, nous avons accueilli avec intérêt le rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans le cadre de la réforme des quotes-parts et de la voix au FMI. Conscients des mesures déjà prises par la Banque pour renforcer les capacités des bureaux des Administrateurs et des capitales des pays en développement ou en transition qu'ils représentent, nous demandons à la Banque de s'efforcer avec ses actionnaires d'étudier la possibilité d'accroître la voix et la participation de ces pays dans la structure de gouvernance de la Banque.

À l'avenir, le Comité continuera d'examiner les progrès accomplis dans le traitement de tous ces dossiers et de faire avancer les discussions lors de nos prochaines réunions.

Je vous remercie.